

## BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-VITAL n° 319

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du **09 juin 2022**

Date de convocation 02/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raphaël GROS.

**Présents** : Gilles BALLAZ, Marie-Hélène BOCQUIN, Betty BOUVIER, Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Raphaël GROS, Jean-Paul MERMOZ, Bruno PALENI, Marie-Noëlle RICHON, Alain SIBILLE.

**Excusés** : Serge DAL BIANCO, Pascal BINET, Michel BUGAYSKI, Dominique LAVOINE, Gauthier MESTRALLET,

**Secrétaire de séance** : Raphaël GROS

### Approbation du Compte-Rendu de la séance du conseil municipal du 29 avril 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 avril 2022**

- Le 1<sup>er</sup> Adjoint propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : CA ARLYSERE Convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

### 1. CA ARLYSERE : restitution de la compétence promotion du tourisme à la Commune de Villard/Doron

20220609-20

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de sa création, la Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente pour la promotion du tourisme, au titre de ses compétences obligatoires, tel que prévu par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme* » aux Communautés de communes et d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (ci-après, loi Montagne II) permettait, cependant, aux Communes classées ou ayant engagé, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une procédure de classement, de conserver la gestion de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme* ».

Pour ce faire, la Commune devait :

- D'une part, décider, par délibération prise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de conserver l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme* » ;
- D'autre part, être une station classée de tourisme ou avoir engagé, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une démarche de classement en station classée de tourisme.

A l'automne 2016 et en amont de la création de la Communauté d'Agglomération, les communes de Beaufort, Hauteluce et Villard sur Doron ont ainsi délibéré pour s'opposer au transfert de la compétence à Arlysère, qui a intégré ces trois exceptions dans la mise en œuvre de sa compétence.

Toutefois, si la commune de Villard avait engagé une démarche de classement en « commune touristique », elle n'avait pas engagé de démarche de classement en « station classée de tourisme ».

C'est dans ce contexte que la Commune, afin de régulariser la situation, s'est saisie de l'opportunité introduite par l'article 10 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration), qui permet aux Communes touristiques appartenant à une Communauté d'Agglomération de retrouver l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme* ».

Pour cela, la Commune de Villard sur Doron a délibéré, en date 14 avril 2022, pour entériner le lancement de la procédure de reprise de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* », et a

transmis cette délibération à Arlysère.

La Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE a délibéré le 12 mai 2022 et approuvé la restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » à la commune du Villard sur Doron.

Dès lors, la restitution de cette compétence à la commune de Villard, qui correspond dans l'esprit à une régularisation d'une situation déjà existante (à savoir l'exercice de cette compétence par la commune de Villard et non par Arlysère) doit être décidée par délibérations concordantes du Conseil communautaire de la CA ARLYSÈRE et des conseils municipaux des Communes membres de la CA ARLYSÈRE, dans les conditions de majorité requises pour la création de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » à la commune du Villard sur Doron ;
- autorise M. le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **2. Régularisation cession Route des Chavannes**

---

20220609-21

Le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle à l'assemblée qu'un emplacement réservé a été inscrit au PLU le long de la route des Chavannes.

Des terrains vendus récemment sont concernés par cette servitude (parcelle A 2855). La Commune souhaite acquérir une partie des parcelles sises le long de la route des Chavannes afin de régulariser cette servitude. La surface de 145 m<sup>2</sup> a été déterminée lors d'un bornage contradictoire effectué le 06 septembre 2021. Les frais seront à la charge de la collectivité.

Le prix d'acquisition est fixé à 3 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **3. Projet bibliothèque-cantine : choix du Maître d'œuvre - MAPA**

---

20220609-22

Le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle à l'assemblée la délibération du 25 février 2022 concernant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée.

À la suite de la première phase de la procédure, quatre équipes de maîtrise d'œuvre ont été sélectionnées.

L'audition des candidats retenus a eu lieu lors de la réunion du comité de pilotage le 08 juin 2022.

Les membres du comité de pilotage qui suit ce projet, à l'unanimité, proposent de confier le marché de maîtrise d'œuvre architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment pluriactivités bibliothèque-cantine à Saint-Vital à l'équipe : Delphine Claudel Architecte, pour un montant de 102 296 HT.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver cette désignation. Il approuve à l'unanimité.

## **4. CA ARLYSÈRE Convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol**

---

20220609-23

Le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle la convention du 22/09/2017 concernant la mise à disposition du Service Urbanisme de la CA ARLYSÈRE pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Suite à des évolutions réglementaires et en particulier l'article 62 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, il convient de signer de nouvelles conventions.

Vu la délibération de la CA ARLYSÈRE du 12 mai 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention pour la mise à disposition du service Urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

AUTORISE le Maire ou à défaut son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Affaires diverses :**

#### **-Changement de prestataire de la cantine.**

Le précédent prestataire, Elixor, est actuellement mis en concurrence afin d'obtenir une meilleure qualité, des circuits plus courts, toujours dans des prix compétitifs. Le choix sera fait avant la rentrée.

#### **-Départ en retraite.**

Carole, notre ATSEM, qui part en retraite sera remplacée à la rentrée. Le Conseil Municipal la remercie pour toutes ces années de services irréprochables. Une ATSEM, titulaire du CAP Petite Enfance est en cours de recrutement.

#### **-Route de Champloux.**

Une réunion publique aura lieu à Cléry le 17 juin à 19h00. La commune de Saint-Vital y participera.

#### **-Eclairage Public.**

La première tranche de travaux a été réalisée. Il s'agit de remplacer 13 lampes vieillissantes par de nouvelles plus économiques (LEDs) et de poser 2 horloges astronomiques.

Le SDES a accordé une subvention pour l'amélioration des performances de nos installations.

#### **-Travaux ENEDIS.**

Les quelques coupures et désagréments sonores liés à l'installation de groupes électrogènes de secours par ENEDIS sont liés à la fin des travaux de raccordement du réseau 20 KV au reste du réseau ENEDIS existant.

Les travaux seront terminés fin juin.

#### **-Vigilance été.**

Durant toute cette année, les membres du Conseil Municipal, les habitants des quartiers de Saint Vital, ont été vigilants quant aux déplacements de véhicules suspects. Ils ont été également très réactifs lors de tentatives de cambriolages.

Nous encourageons les Sanviotaines et Sanviotains à rester vigilants pendant l'été (voitures suspectes, camions nacelles ne portant pas de nom de société identifiable ou immatriculés hors de Savoie...) et à contacter la Mairie, leurs voisins, afin de se renseigner ou se prévenir mutuellement, ainsi que la gendarmerie au besoin.

### **Bibliothèque de Saint-Vital**

Votre bibliothèque vous rappelle ses nouveaux horaires mis en place depuis le 15 mai 2022

- le mardi de 16h30 à 19h

- le jeudi (sauf vacances scolaires) de 15h à 18h.

- le samedi matin de 10h à 11h30.

L'inscription et les prêts sont gratuits pour tous

Le catalogue en ligne proposant environ 2500 références permet de visualiser les collections et de faire des réservations. Il est accessible sur le site : [bibliotheque-saintvital.fr](http://bibliotheque-saintvital.fr)

-L'animation « Bébés lecteurs » organisée le jeudi 2 juin a rencontré un vif succès auprès des assistantes maternelles de la commune qui sont venues avec les enfants découvrir l'animation autour de l'album « Tout doux », histoire de deux ours, l'un au froid, l'autre au chaud !

Pour tout renseignement : [bibliotheque-saintvital@laposte.net](mailto:bibliotheque-saintvital@laposte.net)

N'hésitez pas aussi à consulter le site Facebook de la mairie

### **Kermesse du Sou des Ecoles Montailleu-Saint-Vital**

A Saint-Vital. Samedi 25 juin 2022 de 11h00 à 17h00.

11h00 Spectacle des élèves de Montailleu et Saint-Vital.

12h00 Flash Mob

Petite restauration – Stand de jeux...

### **Raid Adventure Racing World Series 2022**

Du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022 aura lieu un raid sportif entre Bourg-St-Maurice et Aix-les-Bains – TREK, VTT, KAYAK....

Les compétiteurs traverseront notre commune les 27 et 28 juin 2022.

### **Concours des villages fleuris :**

La commune s'est inscrite au Concours Départemental des villages fleuris.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie au 04 79 31 42 65 ou par mail [mairie.st.vital@orange.fr](mailto:mairie.st.vital@orange.fr) avant le 25 juin 2022.

Les fleurs, les décorations et les compositions florales doivent être visibles de la rue. Le jury passera courant juillet.

### **Etat Civil**

Naissances de :

- Gabriel, fils de Justine Huon et Franck Charvet,
- Léa, fille de Mylène et Nicolas Sibuet,
- Emna, fille de Djimoi Moindjié et de Nabasta Kassime.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents et ses meilleurs vœux de bonheur aux bébés.

Mariage de Anne Dervillé et Pascal Piazza. Le Conseil Municipal leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.